



Interpack

S'ENGAGE À VOUS PROTÉGER

Communication on progress

Rapport annuel 2015/2016

INTERPACK SAS
La Bruyères aux Assemblées
518 route de Blangy
14130 Le Torquesne
France

Mai 2016

NOTRE MÉTIER

Entreprise de négoce...



Interpack achète, stocke et revend des produits. Elle importe et distribue.

... de consommables à usage unique...



L'activité d'Interpack est la vente de **consommables de protection à usage unique**.

...en B t B.



La clientèle d'Interpack est exclusivement composée de **professionnels**.

IMPLANTATION

Au coeur du **Pays d'Auge**,
en Basse-Normandie.



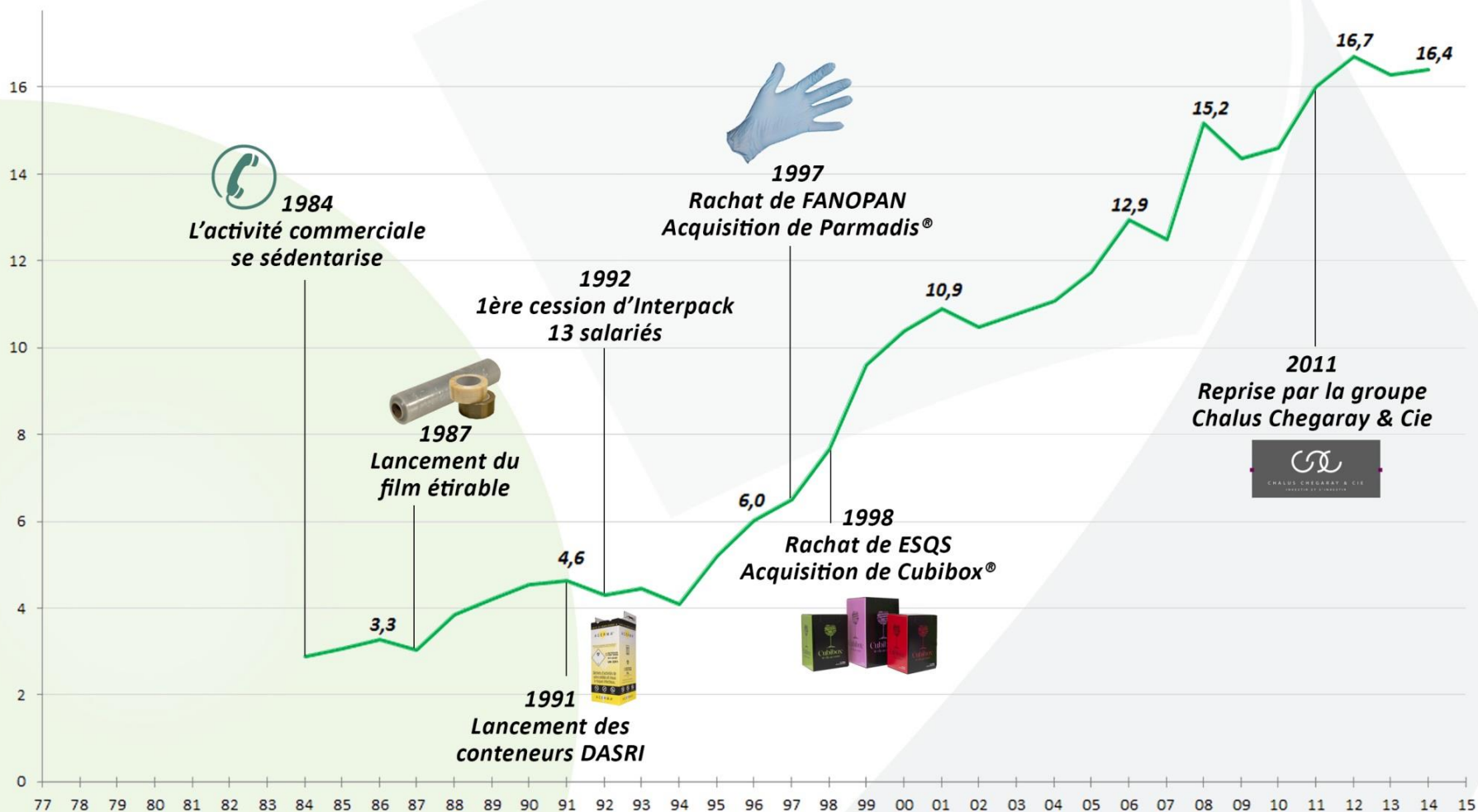
Siège social à Le Torquesne (14)



2 600 m² de stockage à Saint-Désir (14)



HISTORIQUE (CA en M€)



Quelques changements majeurs au 1er janvier 2015

IDENTITÉ VISUELLE



STRATÉGIE

~~PÔLES «PRODUITS»~~

- ~~- SACS~~
- ~~- GANTS & VÊTEMENTS~~
- ~~- PROTECTION~~
- ~~- PALETTISATION~~
- ~~- CUBI BOX~~



PÔLES «MÉTIER»

- SANTÉ
- COLLECTIVITÉS & HYGIENE
- INDUSTRIE & SERVICES
- ALIMENTAIRE
- BÂTIMENT

Plus de 1500 références

Sacs à déchets & Sachets ZIP



Gants et vêtements à usage unique



Conteneurs à DASRI



Films de palettisation & Rubans adhésifs



Bag in Box



+ de 4800 clients actifs

5 PÔLES MÉTIERS

Afin de toujours mieux répondre aux besoins de nos clients en tenant compte des spécificités et contraintes de leurs métiers

Collectivités & Hygiène



Industrie & Services



Santé



Agro-Agri-HORECA



Bâtiment



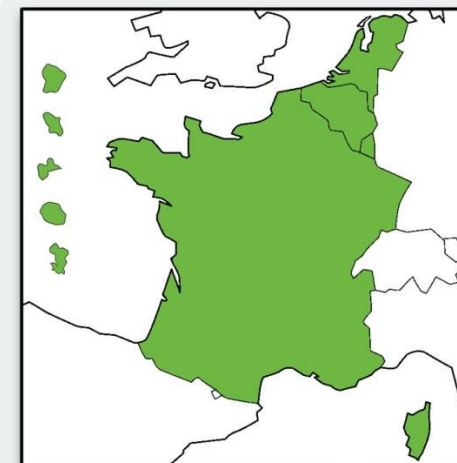
B to B

Notre clientèle est exclusivement composée de professionnels, dont près de la moitié sont des revendeurs.



NOTRE TERRAIN DE JEU

Nos clients se situent sur tout le territoire Français, Outremer comprise, ainsi qu'en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas (BÉNÉLUX).



Les acteurs de notre réussite

DIRECTION

Rodrick Carrasco
Directeur Général



2011

Rachat par le Groupe
Chalus Chegaray & CIE
Holding familiale
d'investissement



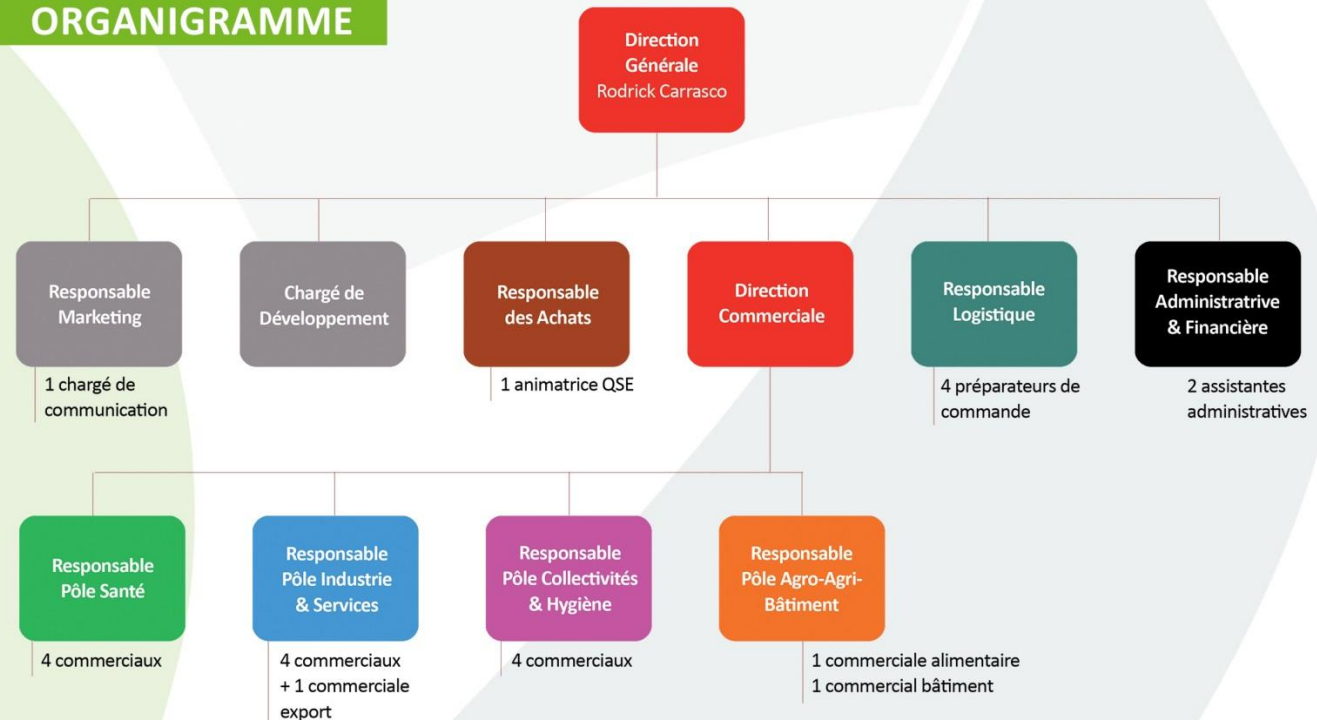
EFFECTIF



34

Direction / Management : **2**
Marketing / Développement : **4**
Commerciaux : **19**
Logistique / Achats : **6**
Administratif : **3**

ORGANIGRAMME



Au Torquesne
Le 03 Mai 2016

À l'attention du Global Compact et de tous nos partenaires

À travers cette nouvelle communication annuelle, INTERPACK renouvelle son soutien et son adhésion aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies autour de ces quatre piliers que sont le **respect des Droits de l'Homme, le respect du droit du travail et des conditions de travail, la préservation de l'environnement et la lutte contre la corruption.**

Durant cette année écoulée, l'engagement d'INTERPACK s'est poursuivi quotidiennement pour améliorer l'intégration des principes soutenus par le Pacte Mondial en les intégrant dans ses stratégies et ses axes de développement.

Par des actions concrètes, INTERPACK a souhaité davantage prendre en compte ces différentes valeurs dans son système de management et s'engage à poursuivre les efforts déjà entrepris en ce sens.

Aujourd'hui, INTERPACK se tourne vers l'avenir. Dans un monde en mouvement constant, l'entreprise a amorcée un virage vers la digitalisation.

Dans cet objectif, INTERPACK va continuer à intégrer les principes du Pacte Mondial, principes que nous continuerons de partager et défendre dans tous nos projets.



INTERPACK
S.A.S. Capital € 700.000
F.14130 LE TORQUESNE
Tél. 02 31 48 69 00

LES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL



LA VIE D'ENTREPRISE



Sur un effectif actuel de 35 salariés :

- INTERPACK compte 54% de femmes pour 46 % d'hommes.

Sur 10 fonctions de cadres, la parité est respectée :

- 5 sont occupés par des femmes et 5 par des hommes.

3% de l'effectif d'INTERPACK est en intérim

6% de l'effectif est en alternance

INTERPACK continue d'entretenir avec ses collaborateurs un dialogue permanent sur les éventuelles difficultés rencontrées au quotidien, et plus particulièrement en cette année 2015 durant laquelle l'entreprise a connue des changements structurels importants.

Afin de favoriser les échanges avec le personnel, cinq séminaires extérieurs ont été organisés cette année.

LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail ainsi que la protection du salarié sont des volets importants auxquels INTERPACK apporte une attention toute particulière

Tout d'abord, la sécurité en entreprise est un point sur lequel l'entreprise s'est penché cette année et réalisant une refonte de son document unique de sécurité. Ce travail a permis de se pencher sur des points tels que l'étude de l'exposition des salariés magasiniers aux vibrations mécaniques, au travail répétitif ou encore aux gestes et postures.

A ce titre, aucun accident du travail n'a été recensé ces douze derniers mois et des mesures ont été entreprises pour améliorer le confort des salariés comme le remplacement des chaises de bureau par du matériel adapté au travail assis prolongé.



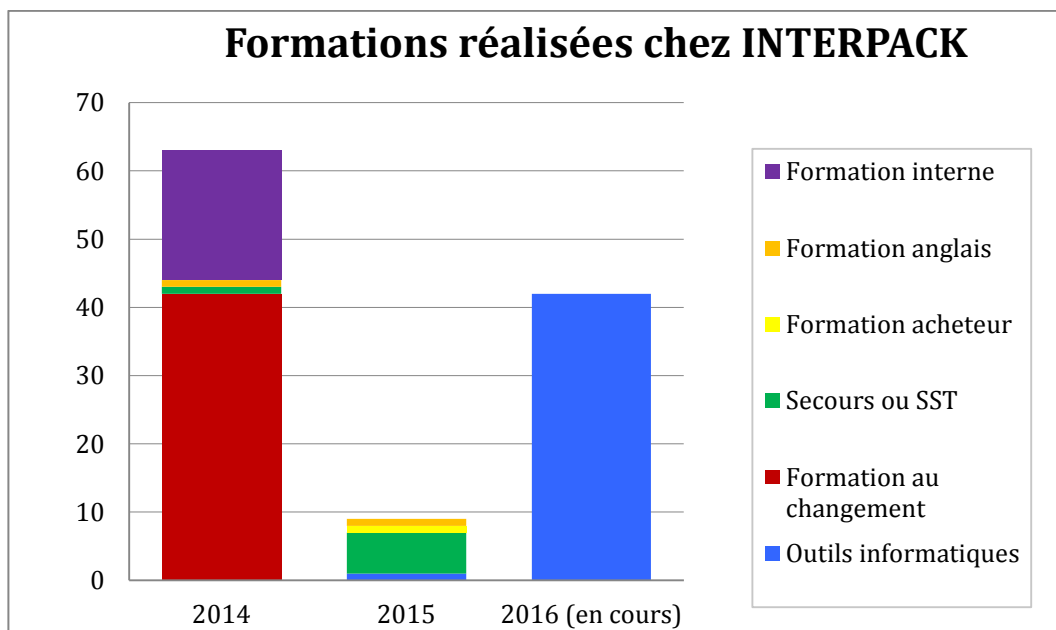
Plus largement, INTERPACK encourage ses salariés à avoir des activités sportives, sur leurs temps de pause-déjeuner, en mettant à disposition des locaux, des équipements (douche, coaching sportif en vidéo-conférence, ...).

LA FORMATION

Enfin, INTERPACK tient à s'assurer que les salariés puissent bénéficier de formation afin de développer de nouvelles compétences et s'épanouir sur le plan professionnel, grâce à un plan de formation tenu à jour.

Cette année :

- Cinq salariés ont été formés Sauveteur secouriste du travail cette année
- Une certification acheteur (+ anglais)
- Le délégué du personnel a suivi une formation CHSCT
- Des salariés ont également suivi une formation Excel-Word



OBJECTIF 2016

INTERPACK continuera à investir sur le développement des collaborateurs de l'entreprise, en consacrant un minimum de 1% de la masse salariale à la formation

NOS ENGAGEMENTS

Chaque année, INTERPACK renouvelle son engagement dans les valeurs de la Charte de la Diversité.

Ainsi, INTERPACK s'est investie de garantir la promotion et le respect de la diversité et de lutter contre toute forme de discrimination au sein de ses effectifs.



Plus largement, INTERPACK est adhérent depuis 2012 au réseau local AQM Basse-Normandie dont l'objectif est de dynamiser le tissu économique et social en Basse-Normandie.



INTERPACK est aussi membre du club NEDD



Normandie Entreprises
Développement Durable

Ce club reflète l'engagement permanent d'INTERPACK dans une démarche de développement durable.

LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Le respect des droits de l'Homme est un principe auquel veille INTERPACK depuis de nombreuses années.

Cette année encore, grâce à des visites réalisés sur les sites de production de nos fournisseurs européens, INTERPACK a pu constater de visu que :

- Les salariés disposent de bonnes conditions de travail,
- Des enfants ne soient pas exploités,
- Les principes fondamentaux des droits de l'Homme soient respectés.

Dans les mois à venir, ce suivi s'effectuera auprès de nos partenaires asiatiques.

Sur l'année 2015/2016, 7 visites de nos fournisseurs ont été réalisées. Ces visites ont pour but de prendre connaissance des sites de production et des process de fabrication.

L'année prochaine, 2016/2017, 5 à 10 visites de sites seront prévues.

OBJECTIF 2016 : INTERPACK demandera à 100% de ces partenaires étrangers un engagement de leur part sur la thématique du respect des droits de l'Homme, des conditions de travail de leurs salariés.



LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement a occupé une place importante dans l'actualité de ces derniers mois. En effet, la COP 21 a placé les enjeux climatiques au premier plan de la scène internationale.

Dans ce contexte qu'INTERPACK a poursuivi ses actions dans ce sens durant l'année écoulée.

Outre l'usage du téléphone qui est au cœur de notre processus commercial, aujourd'hui, INTERPACK utilise de plus en plus le flux informatique pour gérer ses échanges.

Depuis 1977, date de sa création, INTERPACK a développé un processus de commercialisation basé sur le téléphone et les moyens de communications modernes. Ce processus a pour effet direct de n'émettre aucun CO₂ et de ne pas consommer de carburant pour la commercialisation des produits. Cela représente une économie de **4 200 000 km** annuel soit plus de **1000** tonnes de CO₂ non rejetés.

En 2015, 90 approvisionnements ont été réalisés par **ferroutage**. Ceci nous a permis de réduire de 80 000 km le transport par route chaque année, ce qui représente une économie de **12 tonnes de CO₂** cette année.

Pour poursuivre cette démarche, INTERPACK a investi cette année dans du matériel de visioconférence, limitant ainsi le déplacement de ses partenaires à l'entreprise en raison de sa position géographique. À raison d'une visioconférence organisée par semaine, c'est autant d'économie de déplacement organisée tout en assurant une visibilité à Interpack.

Enfin, cette année, les salariés se sont investis dans les enjeux liés à la préservation de l'environnement en proposant des actions concrètes.

A cet objet, des réducteurs d'eau ont été mises en place: ce qui représente sur une année une économie de 24m³/an.

Entre autres, deux projets sont en cours de développement :

- La mise en place d'un récupérateur d'eau,
- L'instauration d'un jardin d'entreprise biologique avec un compost.

1013 tonnes de CO₂ économisées en 2015

OBJECTIF 2016/2017 : Continuer dans cette voie en menant à bien les projets d'entreprises.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



. INTERPACK s'engage à une tolérance zéro contre :

- La corruption
- La subornation
- L'extorsion de fonds

INTERPACK refuse tous échanges commerciaux avec un client ou un fournisseur souhaitant dissimuler ou falsifier des documents ou des opérations financières

Il a été spécifié à chaque salarié lors de son embauche, qu'INTERPACK ne pratique pas la dissimulation financière. S'il enfreint cette règle volontairement, le salarié risque une mise à pied sur le champ.

Chaque échange commercial est contrôlé et il ne pourra pas aller à son terme s'il subsiste un doute quant à la bonne moralité de l'entreprise souhaitant travailler avec INTERPACK.

Un suivi méticuleux des clients et des fournisseurs est existant dans notre processus interne, celui-ci est supervisé par notre R.A.F. et validé par le commissaire aux comptes.

Chaque entreprise travaillant avec INTERPACK est suivie par une assurance-crédit, permettant ainsi de valider que cette entreprise est bien inscrite au registre du commerce et qu'elle n'a pas de pratiques illicites.

Le processus restera en application pour l'année à venir et nous restons bien évidemment particulièrement vigilants.